COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 24.03.2023

04/2023

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du rapport-préavis
relatif à la participation à la création d'un espace multiservice au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants ; à l'octroi, à cet effet, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum ; à l'octroi d'une subvention de CHF 60'000.-, à porter aux budgets 2024 à 2027, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants ; au postulat de M. Emmanuel Gétaz, pris en considération le 9 octobre 2008, «Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que service de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées » et à la pétition de M. Gabriel Nicoulin et consorts, prise en considération le 12 décembre 2012, « Pour une exploitation continue du bâtiment de la Gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB»

Présidente :	Anne Duperret (PLR)
Membres :	Ihab Al Jundi (SOC)
	Christian Fürst (ML)
	Laurent Gilliard (PLR)
	Mario Gori (SOC)
	Claudia Hischenhuber (Les Verts)
	Dominik Hunziker (UDC)
	Silvano Pozzi (PLR)
	Quentin Talon (DA)
	Michel Zulauf (SOC)

La séance s'est déroulée le 9 mars à 19 heures au collège des Avants.

Etaient présents:

Pour la municipalité :
Jean-Baptiste Piemontesi
Luana Maturo

Pour la Société des Avants et la fondation de la Gare des Avants
Omar Soydan et Grégory Udry

La présidente est confirmée dans ses fonctions.

Tout d'abord Monsieur Piemontesi nous présente les intervenants, il donne la parole à Omar Soydan qui nous fait un historique et un tour d'horizon de la situation du village des Avants. La gare a fermé en 2012, depuis, il n'y a plus de lieu où trouver de l'information pour les touristes. Il n'y a plus d'épicerie, plusieurs restaurants ont également fermé et l'école aussi. Le comité de la SIA fait beaucoup d'efforts, mais il manque un lieu où trouver les renseignements nécessaires. La SIA fait aussi de la promotion, mais il y a besoin de services. La poste a un service à domicile qui fonctionne bien mais les habitants aimeraient

avoir un lieu pour récupérer leurs colis. Il y avait aussi un boulanger sur place, mais il a déménagé donc c'est fermé.
dans ce contexte, Monsieur Gétaz a déposé une motion qui a été prise en considération par le conseil en 2008 et le conseil a également reçu une pétition de Monsieur Gabriel Nicoulin prise en considération en 2012. C'est pour cela que la fondation a été créée afin de gérer un lieu multi service.
A la base, la fondation voulait utiliser les locaux de la gare du MOB mais après bien des discussions et des atermoiements, le MOB a renoncé . La SIA a donc trouvé un plan B et s'est intéressée au bâtiment du buffet de la gare.
Pour l'association de la sauvegarde des Narcisses, il y a beaucoup de demandes, mais c'est difficile pour l'instant de trouver des renseignements hors de la saison de floraison. Il faut donc faire quelque chose de durable. Les Avants est aussi la porte d'entrée du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
Montreux ce n'est pas que le lac mais c'est aussi la montagne.
La proposition est d'offrir un lieu multi services comprenant une petite épicerie, un dépôt pour la poste, un lieu de renseignement pour les randonnées et un endroit où louer des luges, des raquettes, ou pour réserver le court de tennis. La salle de conférence pourra être louée. Elle sera aussi utilisée pour des expositions temporaires.

Nous nous rendons au buffet de la gare pour voir les divers espaces grâce aux plans et aux explications de Monsieur Udry.
De retour au collège, nous parlons alors du préavis proprement dit.
Tout d'abord un commissaire remercie la Municipalité pour le préavis très bien documenté . Un autre pour la réponse à la Motion de Mr Gétaz et la pétition de Mr Nicoulin. Des commissaires ont discuté avec les villageois, ils ont une grande attente mais sont plein d'espoirs. C'est un projet magnifique, cela demande des efforts aussi pour la suite mais cela vaut la peine d'avancer .

Chapitre 2 : le projet
La fondation signera un bail de 5 ans avec le propriétaire du buffet de la gare. La Municipalité assurera la mise en route avec l'octroi de Francs 100'000.- puis une subvention de Francs 60'000.- pendant 4 ans. Un rapport sera fait au bout de 3 ans d'exploitation et une discussion aura lieu pour savoir comment continuer.
Après 4 ans un nouveau préavis sera établi avec un soutien adapté.

Chapitre 4 : Situation actuelle
4.3 Partenaires
Avec le MOB c'est compliqué , en fait ils ne sont pas intéressés, c'est une entreprise de transport . La poste exige un horaire trop contraignant pour établir une agence postale (32h/semaine) et on se contentera d'un dépôt de colis. Le Parc régional n'a pas d'argent pour financer un tel projet par contre il y a des infrastructures pour un point relais.
Un partenaire pourrait être contacté, il s'agit de Pro Montagna.

Chapitre 5 : le lieu
Une commissaire demande si une réfection des vitrages aura lieu. Il est répondu que la fondation s'occupera de la réfection intérieure. L'enveloppe du bâtiment est à la charge du propriétaire. Le buffet de la gare est un bâtiment classé 3.

Pour l'épicerie, il faudrait un dépôt de pain ainsi que des produits de première nécessité. Et des produits locaux : viande, fromage . Il est aussi possible de servir sur place jusqu'à 9 personnes sans patente et la SIA ne considère pas ce service comme concurrence pour le restaurant mais comme une complémentarité

Un bénévole sera présent pour accueillir les touristes , il sera possible de prendre des boissons à

l'emporter, un endroit dans la rotonde pourra accueillir des fauteuils pour consulter la documentation.

Selon l'avancement des travaux, une ouverture provisoire pourrait avoir lieu pendant la période des narcisses.

Chapitre 6 : aspects financiers
Un commissaire demande à quoi correspond la somme de francs 7'500.- consacrés à la mise en place de certaines expositions. Mr Piemontesi le rassure, il n'est pas question de salaire d'un artiste, mais simplement de frais pour la mise en place des oeuvres. L'artiste n'est pas payé, il ne paie pas de location mais verse une commission sur la vente de ses oeuvres.

Pour l'activité commerciale, francs 108'000.-est une projection sur des modèles existants.

Cette année, la SIA a récupéré les luges dont le MOB ne voulait plus s'occuper. Sur 3 week-ends d'exploitation, le chiffre d'affaire est de près de francs 10'000.- . Dans l'avenir, il faudrait être présent quand la piste est opérationnelle, pas seulement le week-end mais aussi pendant la semaine et les vacances .

Chapitre 10 : position de la municipalité
Pour la municipalité, il est important qu'il y ait un mouvement citoyen pour donner l'impulsion à un projet. Chaque village travaille sur ses points forts. D'autre part, le parc régional attire beaucoup de touristes et c'est un plus pour le village.

La fondation doit être totalement transparente sur les comptes.

Plusieurs commissaires ont remarqué que ce préavis bien détaillé contenait quelques coquilles :

Au point 5.3 du préavis, il faut lire : le projet prévoit que l'exploitation du buffet de la Gare des Avants et non pas l'exploitation de la Gare des Avants

La somme des charges et recettes (pages 8-9) du préavis fait 99% à la place de 100%

Dans l'annexe 4 : Budget d'exploitation, les chiffres du service boissons saison basse et saison haute sont inversés.

Dans l'annexe 4 : Budget d'exploitation, il faut remplacer "agence postale" par "dépôt de colis"

La séance est levée à 20h50.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 04/2023 de la Municipalité du 10 février 2023 au Conseil communal relatif à la participation à la création d'un espace multiservice au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants, à l'octroi, à cet effet, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au

maximum ; à l'octroi d'une subvention de CHF 60'000.-, à porter aux budgets 2024 à 2027, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants ; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz, pris en considération le 9 octobre 2008, « Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que service de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées » et à la pétition de M. Gabriel Nicoulin et consorts, prise en considération le 12 décembre 2012, « Pour une exploitation continue du bâtiment de la Gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB »
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire.

DECIDE

1. de participer à la création d'un espace multiservice au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants ;
2. d'octroyer, à cet effet, en 2023, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants, à compenser par prélèvement sur la provision « participation à des événements ou à des institutions à caractère public », compte No 9281.180 ;
3. de porter au budget pour 4 ans, au plus tôt en 2024, une subvention d'exploitation de CHF 60'000.-, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants sur le compte No 150.3658 « subventions aux institutions » ;
4. de prévoir une analyse et un rapport de la situation, après 3 ans d'activité, en 2027, permettant de redéfinir les conditions futures du partenariat avec la Fondation ;
5. de couvrir ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie ;
6. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
7. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Emmanuel Gétaz, pris en considération le 9 octobre 2008, « Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que service de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées » et à la pétition de M. Gabriel Nicoulin et consorts, prise en considération le 12 décembre 2012, « Pour une exploitation continue du bâtiment de la Gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB » ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Anne Duperret (PLR)